

FORMULAIRE DE DECLARATION DE DROITS DE VOTE

(Article 222-12-5 du Règlement général de l'AMF)

<p>AMF Autorités des marchés financiers Direction des Emetteurs 17, place de la bourse 75002 PARIS</p> <p>Tel : 01 53 45 62 48 Fax : 01 53 45 62 68</p>

• **Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier :**

- * Nom et Prénom : M. Eric Castaldi, Directeur Financier
- ✓ Tel : 04-97-24-53-00
- ✓ Fax : 04-97-24-53-99

• **Société déclarante :**

- * Dénomination sociale : NicOx S.A.
- * Adresse du siège social : 1681 Route des Dolines - Taissounières HB4 - Sophia-Antipolis
06560 - VALBONNE

* Marché Réglementé (Eurolist) :

- Compartiment A
- Compartiment B
- Compartiment C

Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante : -----47 179 559

Nombre total de droits de vote de la société déclarante : -----47 179 549

Nombre de droits de vote théorique global : -----47 179 559

Ce nombre a été constaté le 29 mars 2007.

Lors de la précédente déclaration en date du 01 mars 2007, le nombre total de droits de vote au 28 février 2007 était égal à 47 165 625.

• **Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux**

(cette information n'est pas exigée par la loi, elle sera donc donnée sur une base facultative, l'objectif de l'AMF étant de pouvoir signaler aux actionnaires des sociétés admises sur un marché réglementé l'existence de telles clauses)

- OUI *(si oui, joindre l'extrait des statuts reprenant cette clause et ensuite mettre à jour cette information)*
- NON

Fait à Sophia Antipolis, le 30 mars 2007,

Signature :



Mr. Eric Castaldi
Chief Financial Officer